Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

Chambre Régionale d'Agriculture de Dosso

Centre d'Information et d'Accompagnement des Promoteurs Agricoles (CIAPA)

Rédaction : Ibrahim Habi, Yayé Zakey, Djibo Alzouma Oumarou (RECA) - Juillet 2021

Une coopérative de production sur un site irrigué communautaire qui marche bien

Introduction

Dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif du Centre d'Information et d'Accompagnement des Promoteurs Agricoles (CIAPA) dans les régions d'intervention du PromAP, l'approche « visite terrain » a été privilégiée, afin de permettre l'adéquation des services fournis avec les réalités du terrain. Des visites ont réalisé dans la région de Dosso pour élargir les références sur des exploitations / fermes souvent qualifiées de « type agrobusiness » qui ne sont pas des exploitations agricoles familiales classiques. Ces exploitations se caractérisent, en général, par des investissements importants en équipement et matériel et sont dirigées par des personnes ayant ou ayant eu une autre activité que l'activité agricole. Ces visites ont pour but de mettre en lumière les expériences existantes au Niger en matière d'irrigation et de techniques de production innovantes, mais également les besoins pouvant être exprimés par ces exploitants afin de mieux cerner leurs attentes.

En plus de la visite de promoteurs, pour la Région de Dosso, la Chambre Régionale d'Agriculture a proposé de rencontrer les responsables d'une coopérative agricole qui gère un périmètre irrigué.

1. Historique du site

Le site irrigué communautaire de **Dioundiou** a une surface de 5 ha entièrement en goutte à goutte. Il est géré par une coopérative agricole (SCOOP) pas comme les autres dans sa gestion et dans son orientation vers le marché. Il a pour vocation la production des cultures maraichères irriguées. Il se trouve à l'extrême EST du Chef-lieu du département de Dioundiou.

Le site communautaire de **Dioundiou** a été créé il y a 5 ans avec l'appui de ***« African Development Foundation »*** (ADF : Fondation Africaine de Développement – Etats-Unis) qui a investi près de 115 millions F.CFA pour l'aménagement du site maraicher qui était à son départ féminin et d'un site de 15 ha. Les investissements ont consisté en :

- L'aménagement du site (clôture, installation de réseau goutte à goutte, fonçage de forage artésien de très grande capacité) ;
- La construction de magasin, salle gardien et bureaux ;
- La dotation d'une moto ;
- L'appui en fonds de roulement ;
- Des formations et l'organisation de voyages d'étude.

2. Quelle organisation pour la gestion du site ?

Le site est géré par une **SCOOP mixte dénommée « IKON ALLAH »** qui veut dire **« la gouvernance de Dieu ».** Créée en 2005, la coopérative compte 130 membres dont 75 femmes et 55 hommes. Au début c'était juste une coopérative comme toutes les autres, et avec l'avènement de la loi OHADA, la coopérative s'est conformée pour devenir une SCOOP, conformément à la loi OHADA, tournée vers une gestion rationnelle de l'eau d'irrigation et une exploitation efficiente des parcelles octroyées aux membres bénéficiaires qui travaillent sur les sites.

La coopérative gère deux sites, un de 5 ha (qui fait l'objet de cette visite) et un de 15 ha sans goutte à goutte, divisé en parcelles de 2 500 m^2 par producteur. Les deux sites sont alimentés par le même forage artésien (photo ci-contre).

Pour son exploitation, le site a été subdivisé en 115 parcelles de 400 m^2 sans les allées (5 ha pour ce périmètre). Une parcelle de 400 m^2 est attribuée à chaque membre qui a le libre choix des spéculations à produire.

La SCOOP s'est dotée de statuts et règlement intérieur, dont leur application et leur respect par tous font aujourd'hui la fierté du groupe en particulier et du village de Dioundiou en général. Il a été institué par la SCOOP, un système de redevance dont le montant par producteur et par campagne est fixé entre 3 000 et 3 500 F.CFA, soit 9 000 à 10 500 F.CFA de redevance par producteur et par an pour les trois campagnes (hivernage, saison sèche froide et saison sèche chaude). Le recouvrement de la redevance est fait par le bureau de la SCOOP en collaboration avec le Directeur de Périmètre (DP) de l'ONAHA qui assure la cogestion du périmètre avec la coopérative et le respect des échéances. Les montants des redevances sont compris entre 1 035 000 et 1 207 500 F.CFA par an.

Il a été également instauré par les membres un système de pénalité qui consiste à faire payer des amendes en espèce par les membres qui commettent des fautes (gaspillage de l'eau d'irrigation, problème d'entretien des équipements d'irrigation, etc.). En cas de faute grave ou de refus de paiement les pénalités par un membre, le bureau de la SCOOP peut lui retirer la parcelle pour l'octroyer à une personne de la liste d'attente (la liste est longue). La gestion des redevances est confiée au bureau de la SCOOP qui rend compte à l'assemblée générale. Ces fonds servent à l'entretien des équipements d'irrigation (réparations des tuyaux endommagés du canal principal), du salaire d'un gardien et aussi du comptable, au carburant pour le Directeur de Périmètre de l'ONAHA, à l'appui annuel octroyé à l'ONAHA (4 000 F par ha) et toute autre dépense jugée pertinente. Ces appuis à l'ONAHA sont une participation de la coopérative à l'appui et au conseil agricole apportés par cette structure. Compte tenu des résultats des membres de la coopérative, ils peuvent être considérés comme une participation justifiée.

A noter que pour l'entretien des tuyaux secondaires d'irrigation à l'intérieur des parcelles, ce sont les exploitants qui supportent les frais jusqu'à hauteur de 5 000 F et au-delà c'est la SCOOP qui prend les réparations en charge avec les fonds issus des redevances et pénalités.

Trois campagnes irriguées sont effectuées chaque année sur le site avec un système des tours d'eau à un cycle de distribution d'eau par parcelle chaque 2 jours, permettant de couvrir largement les besoins en eau des cultures conduites.

3. Equipements installés sur le site

Les équipements installés sur le site sont une source de motivation pour la SCOOP qui a bénéficié de ce financement de l'ADF. Le site est entièrement clôturé au grillage et équipé d'un réseau d'irrigation goutte à goutte sur l'ensemble des 5 ha.

Il faut noter qu'au bout de 5 ans d'utilisation, soit environ 15 campagnes irriguées, le réseau d'irrigation est encore fonctionnel et semble pouvoir tenir les prochaines années, ce qui dénote de la très bonne qualité des équipements en comparaison avec plusieurs sites communautaires (visités auparavant) dont les équipements n'ont guère duré plus de 2 ou 3 campagnes successives.

Seules quelques petites réparations, liées à des petites cassures des tuyaux secondaires, sont effectuées sur le réseau (tuyau), souvent à la charge de l'exploitant qui l'a endommagé ou très rarement par la SCOOP. Ces cassures sont causées le plus souvent par le matériel agricole (daba) et très vite maitrisées par la SCOOP qui dispose toujours d'un stock de joints pour pallier à ce genre de panne. Les raccordements entre les tuyaux d'arrivée d'eau et les tuyaux de goutte à goutte, et les filtres, sont régulièrement nettoyés à la brosse pour éviter les dépôts d'une sorte d'algue qui freine la circulation de l'eau dans les tuyaux.

Filtre au raccordement	Rupture de tuyau G à G	Joint de réparation

4. Les cultures développées sur le site

L'exploitation du site dure toute l'année avec des choix orientés vers des spéculations de haute valeur économique en fonction de la période/campagne de production. Une multitude de cultures est donc pratiquée sur le site. Ainsi, en fonction des campagnes, les productions suivantes sont développées :

- En campagne d'hivernage on y cultive de l'oignon, du maïs, du manioc, du poivron etc. ;
- En campagne sèche-froide, les cultures pratiquées sont entre autres la pastèque, le niébé ;
- Et en campagne sèche chaude, l'essentiel des productions est basé sur les cultures de tomate et poivron, jugées plus bénéfiques que n'importe quelle culture en cette période de forte invasion d'insectes et de forte chaleur qui se caractérise par des charges de production trop élevées. Comme e expliqué le Président de la SCOOP : « le bénéfice tiré en vaut le coup ».

Il a été observé au cours de notre visite que les cultures suivantes sont produites sur le site : moringa, maïs frais, oignon (d'hivernage et de contre saison), poivron, piment vert, manioc, pastèques et courges.

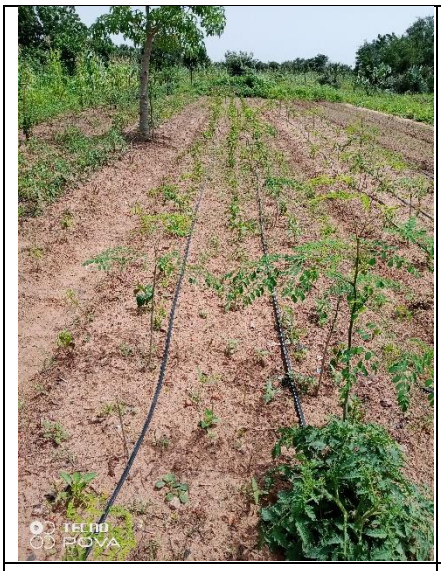		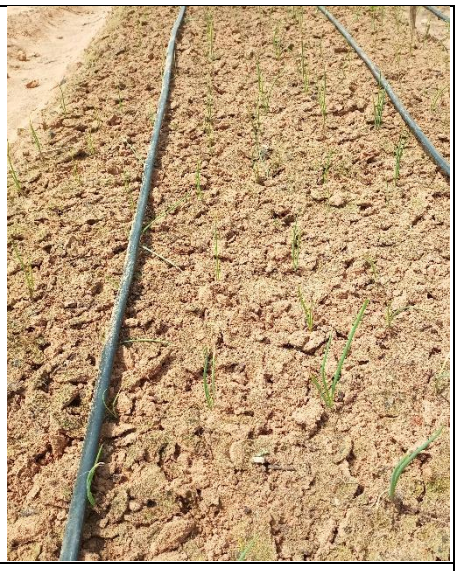
Poivron et moringa	Tomate	Oignon

Toutes ces productions sont destinées essentiellement à la commercialisation, car l'esprit de ces exploitants est de tirer le maximum de profit de leurs activités agricoles, c'est-à-dire qu'elles rapportent de l'argent. ***« C'est un investissement sûr à 100% »*** affirmaient quelques exploitants du site dont le président de la SCOOP.

5. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont essentiellement liées aux problèmes phytosanitaires. Ainsi, le jaunissement/dessèchement des feuilles du moringa a été signalé comme problème majeur en campagne d'hivernage lors de la visite (une maladie dénommée dépérissement du moringa).

Par rapport à ce problème, de façon systématique, il a été recommandé aux producteurs de récolter les feuilles encore vertes et de procéder à la coupe des tiges pour préparer la campagne sèche froide qui est plus rentable en termes de gain d'argent sur la vente des feuilles de moringa.

A titre d'exemple : Un exploitant membre du bureau explique ceci : j'ai 400 m^2 que j'ai emblavé en moringa. Sur 5 mois de l'année (période où le moringa est rentable), je gagne chaque mois en moyenne 35 000 F et ensuite pendant la période où la valeur du moringa régresse j'avoisine les 12 000 F pendant 3 mois. A la fin, je sème du maïs au cours des 4 mois de la campagne d'hivernage après avoir coupé le moringa au ras du sol pour coïncider avec les périodes de forte demande et qui peut m'apporter 75 000 F. En terme clair, notre exploitant gagne sur ses 400 m^2 : 286 000 F ((35 000 X 5) + (12 000 X 3) pour le moringa + 75000 F issu de la vente du maïs frais) – 10 500 F de redevance (3 500 F X 3), les intrants et la main d'œuvre étant familiaux, une marge de 275 500 F. Ce chiffre, extrapolé aux 115 producteurs, fait ressortir un possible revenu de plus de 31 millions F par an sur les 5 ha aménagés.

Conclusion

En conclusion, beaucoup de sites communautaires ont échoué au Niger avec entre autres raisons :

- La mauvaise gouvernance ;
- Le mauvais choix des équipements ;
- Le mauvais choix des cultures à conduire ;
- Le mauvais encadrement des exploitants etc.

Pour réussir donc sur un site communautaire, ces contraintes ci-dessus énumérées doivent être maitrisées.

Ce travail de suivi de promoteurs dans la Région de Dosso a été réalisé dans le cadre du Programme d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI) financé par la Coopération suisse et du Centre d'Information et d'Accompagnement des Promoteurs Agricoles (CIAPA) qui bénéficie de l'appui du Programme Nigéro–Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP), un programme cofinancé par le BMZ et DGIS, mis en œuvre par la GiZ.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
BMZ

Royaume des Pays-Bas